



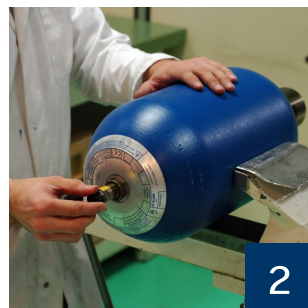
Maintenance et service

Instructions de réparation Série EHV

OSP 810

Démontage de l'accumulateur

- Isoler l'accumulateur du réseau et le vidanger côté liquide.
- Démontez l'accumulateur et le positionner horizontalement dans un étau ou dans un autre système de serrage. Veillez à ne pas endommager le corps.
- Dévisser la valve de remplissage de gaz (**fig. 1**).
- Dévisser le couvercle de remplissage de gaz (**fig. 2**).
- Evacuer le gaz de prégonflage de la vessie (**fig. 3**). Manipuler le vérificateur-gonfleur conformément à l'OSP 746.
- Enlever la valve de remplissage de gaz (**fig. 4**) ou le clapet-distributeur (selon le modèle d'accumulateur).
- Dévisser l'écrou à encoche et démonter la bague épaulée (**fig. 5**).
- Dévisser la bride ou le raccord de réduction, si existants, du côté liquide.
- **Après la mise hors pression de l'accumulateur (côtés gaz et fluide) la bouche de l'accumulateur est ouverte ou doit être ouverte à la main. Ne jamais travailler sur un accumulateur sans être certain qu'il a été mis hors pression! Contacter immédiatement OLAER!**
- Dévisser l'écrou à encoche et démonter la bague épaulée (**fig. 6**).
- Introduire soigneusement la bouche dans le corps (**fig. 7**).
- Enlever le joint torique.
- Retirer la bague articulée / de retenue du corps de bouche, la replier précautionneusement et la retirer du réservoir (**fig. 8**).
- Extraire la bouche (**fig. 9**).
- Extraire la vessie par l'ouverture du côté bouche. Veillez à ne pas endommager la vessie (**fig. 10**).



Nettoyage, contrôle et réparations

- Nettoyer soigneusement toutes les pièces métalliques de l'accumulateur et les sécher à l'air comprimé.
- Vérifier que l'intérieur du corps n'est pas détérioré.
- Contrôler en appuyant sur la tête de soupape qu'elle fonctionne encore parfaitement.
- Vérifier que l'écrou de sécurité du poussoir de soupape est fermement serré (arrêter avec Loctite).
- Contrôler que les joints toriques ne présentent des traces d'usures ou de frottement particuliers.
- Vérifier que la vessie ne présente aucun défaut d'aspect.
- En aucun cas entreprendre une réparation de la vessie.
- Remplacer toutes les pièces usées ou endommagées.

Remontage

- Assurer qu'aucun corps étranger n'est resté à l'intérieur de l'accumulateur.
- Afin de faciliter la réintroduction de la vessie, celle-ci ainsi que l'intérieur du corps doivent être lubrifiés avec le fluide de fonctionnement.
- Comprimer la partie supérieure de la vessie et l'introduire par l'ouverture du côté bouche (fig. 11).
- Remonter la plaque firme et visser sans serrer l'écrou du corps de valve (fig. 12).
- Contrôler que la vessie n'est pas pliée ou vrillée.
- Contrôler que la vessie n'est pas pliée ou vrillée. Introduire la bouche dans le corps. Introduire la bague articulée / de retenue (fendue) dans le corps et ramener sur la bouche. Retirer la bouche, afin qu'elle se trouve à l'extérieur du réservoir.
- Monter le joint torique et la bague épaulée (fig. 13).
- Revisser l'écrou à encoches, centrer les pièces, en frappant légèrement avec un marteau en plastique de tous les côtés sur la bouche, en même temps, continuer à visser à la main l'écrou à encoches.
- Serrer fermement l'écrou à encoches (fig. 14).
- Avant de monter la bride ou réduction du côté liquide, remplir lentement la vessie d'azote à une pression inférieure à 1 - 1,5 bars à l'aide du vérificateur-gonfleur, manipuler ce dispositif suivant l'OSP 746.
- Serrer fermement la bride ou le raccord de réduction, si existants, du côté liquide.
- Contrôler la fermeture de la bouche en observant le mouvement du poussoir de soupape.
- Serrer fermement la plaque firme et l'écrou du corps de valve (fig. 15).
- Remplir l'accumulateur à la pression de prégonflage nécessaire au fonctionnement.



11



12



13



14



15

Mise en service

- Régler ensuite le système hydraulique à la pression maximale et vérifier l'étanchéité des raccords et des joints.
- Il est strictement interdit de souder, de braser ou d'effectuer des travaux mécaniques sur l'accumulateur.
- L'accumulateur est soumis aux réglementations régissant les réservoirs de pression. Ces réglementations exigent que les accumulateurs soient soumis à un contrôle périodique. Le laps de temps séparant chaque contrôle relève de normes nationales. Interrogez les autorités compétentes.

OSP 810 - Version 1